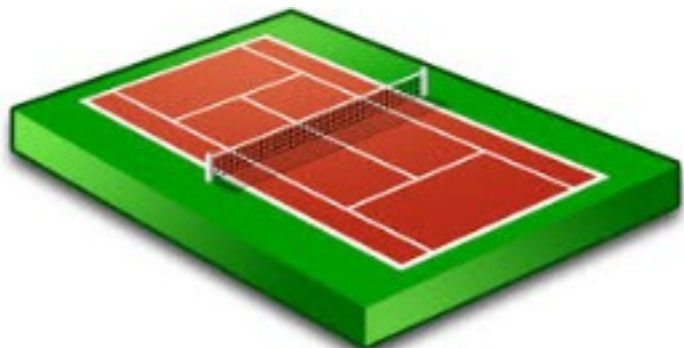


Terrain de tennis

Règlement adhésion :



pour avoir accès au terrain de tennis, il vous suffit de vous acquitter d'une cotisation annuelle de 30 euros par famille pour les résidents et 50 euros par famille pour les extérieurs auprès du secrétariat de mairie.

Il vous sera fourni une clé donnant accès au terrain de tennis en contrepartie d'un chèque de caution de 60 euros. La saison débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, date à laquelle le barillet est changé. Pensez à ramener votre clé en fin de saison !

Le terrain est équipé d'un éclairage public pour une utilisation nocturne.

Pour le bon fonctionnement merci de penser à bien fermer la porte d'entrée du terrain.